

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT LOT
COMMUNE de CREMPS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAUNAND Pierre.

Date de convocation et d'affichage : 22 avril 2026.

Le Maire procède à l'appel :

Madame ALBERTI Johanne absente, excusée.

Sarah CONQUET, présente ; Monique COUYBA, présente ; Virginie DAGAULT-REVEL, absente, excusée. Le pouvoir a été donné à Sarah CONQUET. Le Maire précise que la prochaine fois, le pouvoir doit être envoyé à la mairie et non directement à un élu, Hélène DANIELS absente, excusée avec un pouvoir pour Dominique DURAND. Le pouvoir a été envoyé à la mairie. Pierre MAUNAND, présent - Pascal PERROT présent. - Delphine STORELLI, présente - Benjamin TAILLAND, présent et Julien VANDEHAEGEN présent, DURAND Dominique présent.

Monique COUYBA est désignée secrétaire de séance.

- ORDRE DU JOUR :

- la validation du compte rendu du 03 avril 2026,
- le vote du taux des taxes directes,
- le vote du budget primitif 2026,
- la liste pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID,)
- les délégations au Maire qui sont à refaire

Le Maire rajoute deux points à l'ordre du jour en début de séance : Une demande de la communauté de commune concernant les élus pour les commissions. Et la signature d'une convention avec Territoire d'Énergie du LOT pour les subventions concernant la rénovation de la mairie déjà effectuée.

Avant de procéder au vote du précédent procès-verbal, le Maire explique avoir retiré du compte rendu les propos de Pascal Perrot à la suite de la demande de Sarah Conquet.

Pascal PERROT intervient :

“Je veux bien m'expliquer plus longuement parce que j'ai l'impression qu'à priori, ce que j'ai dit n'a pas été retranscrit dans le compte-rendu. Je suis un peu surpris. Mais quand on intervient au conseil municipal, il est normal que lorsque des personnes prennent la parole, celle-ci puisse être relatée. Donc si vous le permettez, je vais m'exprimer sur le fond de l'affaire et sur la forme du courrier.

passé. Et sur ta demande, j'avais supprimé ce que tu estimais ne pas avoir été dit. Donc n'allons pas dans la malhonnêteté. Je trouvais que le travail avait été bien fait et je ne veux pas qu'il y ait des accusations qui soient portées ce soir. C'est sans intérêt. Je te laisse finir.”

Sarah CONQUET :

“Je n'ai pas remis en question le compte rendu. J'ai mis en question principalement cette mention qui n'avait jamais été dite lors du conseil municipal. J'en suis sûre à 100%, sinon je t'aurais fait une réponse sur ce point. Et ça c'est sûr et certain, parce que de m'accuser de soutenir la liste sur laquelle ma mère était candidate, ça me marque, ça me marque profondément. Donc si tu veux je t'aurais répondu et là en l'occurrence, je n'ai aucun souvenir de cette mention à cette occasion. Et il y a des témoins. Maintenant tu as dit ce que tu avais à dire. C'est très bien Pascal. Moi je te respecte. Tu l'as dit, c'est très bien, ce sera inscrit dans le prochain compte rendu et maintenant on peut passer au conseil municipal.”

Le Maire remercie Sarah Conquet pour sa prise de parole.

Il explique que cet échange apparaîtra au prochain compte rendu, et que le conseil doit passer au vote du compte-rendu du 3 avril tel qu'il a été présenté au conseil municipal lors de sa convocation.

Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal à l'unanimité

Le Maire explique ensuite les implications du vote du taux de fiscalité.

Il rappelle avoir rencontré Norman Guardia qui a présenté au Maire et aux trois adjoints les chiffres financiers de la commune.

Dans les remarques importantes que le Maire souhaite transmettre au conseil municipal, il est exposé que les taux des taxes sont inférieurs à la moyenne des communes de taille similaire à Cremps. Il avait été conseillé par Norman Guardia envisager d'augmenter les taxes, et principalement la taxe d'habitation.

Le Maire expose qu'il serait mal venu d'augmenter les taxes sur la première année de mandature. Cependant, il note que ces éléments doivent être pris en compte pour le budget qui sera voté ce soir.

Par délibération du 09/04/2025, le Conseil Municipal avait fixé pour 2025 les taux des impôts à :

TH : 7,46 %

TFPB : 27,27 %

TFPNB : 46,25 %

CFE : 14,45 %

Il est proposé, suite à la lecture de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 comme ci-dessous :

TH : 7,46 %

TFPB : 27,27 %

TFPNB : 46,25 %

CFE : 14,45 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (10 votes pour), de maintenir les taux selon les montants ci-dessus.

Vote du budget primitif 2026.

Total général	294 096,38	Total général	294 096,38
---------------	------------	---------------	------------

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 votes pour), des membres présents et représentés,

- ADOPTE le budget primitif général 2026 de la commune,
- ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2026.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pascal Perrot pose une question concernant les demandes de subventions pour le giratoire, le toit de l'église, et comment elles sont demandées.

Le Maire répond qu'il faut d'abord valider les budgets, les devis et faire les demandes en fonction.

Il est rappelé que les différents travaux ne seront pas lancés avant validation des subventions.

Malgré tout, le toit de l'église est une urgence et qu'il faut absolument obtenir les devis le plus rapidement possible.

Concernant le giratoire, la demande a été envoyée pour les amendes de police avant la délibération étant donné les délais restreints.

Vote du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le maire procède à la lecture de la liste de 24 personnes à présenter à la préfecture pour le CCID.

Il rappelle que cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de six titulaires et six suppléants choisis parmi les 24 noms proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire les 24 propositions suivantes :

	NOM - Prénom	Date de naissance	adresse	Impositions directes locales
1	COURNEDE Joceline	11/12/56	Biargues 46230 CREMPS	TH
2	POUZERGUES Jérôme	01/05/75	Mas de Not 46230 CREMPS	TH
3	LACAZE Catherine	25/04/63	Les Fournets 46230 CREMPS	TH
4	CONQUET Francis	24/02/56	Poux Blanc 46230 CREMPS	TH
5	BROCHE Claude	03/09/52	46230 CREMPS	TH
6	CASTELNAU Laurence	20/07/72	Beuzac 46230 CREMPS	TH
7	PRADEU Joël	03/07/50	Rte du centre bourg 46230 CREMPS	TH
8	SEMBEL Jeanne	31/12/42	Le Moulin 46230 CREMPS	TH
9	HATTERLEY Alain	13/04/60	Sembelou 4230 CREMPS	TH
10	LEBLANC Bernard	06/03/54	Mas de Soulié 46230 CREMPS	TH
11	RAYNAUD Jean	28/02/43	Mas de Soulié 46230 CREMPS	TH
12	BACH Michel	21/08/01	Mas de la Tigne 46230 CREMPS	TH
13	VIOLE Raymonde	16/07/53	Mas de Batié 46230 CREMPS	TH
14	SENNAC Monique	12/08/48	Masde Batié 46230 CREMPS	TH
15	SABATIE Yann	05/07/18	945 Rte du centre bourg 46230 CREMPS	TH

10/ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 30 000 € par année civile ;

11/ D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

12/ D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou de certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 €, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le Maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

La délibération est approuvée à l'unanimité (10 votes pour).

Rond-point centre bourg : Demande dotation au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la traversée du bourg avec la réalisation d'un rond-point et la mise en place de la signalisation adéquate dont le coût prévisionnel s'élève à 4196,80 € HT, soit 5036,16 € TTC.

Il rappelle aussi avoir fait les démarches pour les amendes de police afin d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 4 196,80 €

Dotation amendes de police : 2 000,00 €

Autofinancement communal : 2 196,80 €

Le projet sera entièrement réalisé pendant l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (10 votes pour) :

- d'arrêter le projet de sécurisation du bourg,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de mandater le Maire ou les adjoints afin de solliciter la dotation au titre des amendes de police.

Le Maire présente les commissions de la communauté de commune et explique que pour chaque commission, un titulaire et suppléant doivent être désignés.

Après délibération et présentation des envies de chacun, est proposé :

Solidarité/service à la population/santé : Sarah CONQUET - Monique COUYBA

Aménagement du territoire/urbanisme : Julien VANDERHAEGEN - Pascal PERROT

Économie/tourisme/attractivité : Delphine STORELLI - Benjamin TAILLAND

Développement durable : Delphine STORELLI - Dominique DURAND

Culture et communication : Virginie DAGAUT-REVEL - Sarah CONQUET

Voirie et infrastructures : Julien VANDERHAEGEN - Benjamin TAILLAND

Environnement : Pascal PERROT - Dominique DURAND

continuer à consigner des données.

La séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance

Monique COUYBA



Le Maire

Pierre MAUNAND

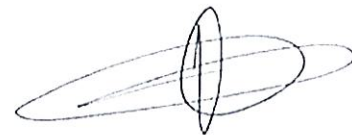


POUVOIR

Je soussignée, Hélène DANIELS (née TREFFANDIER), demeurant 761 impasse du Clos Bas 46230 CREMPS, déclare sur l'honneur être dans l'impossibilité de participer au prochain conseil municipal de la commune de Cremps qui se tiendra le **03 juin 2026** et donne pouvoir à M. Dominique DURAND pour m'y représenter, prendre part à l'ensemble des votes qui y seront émis et signer tous les documents nécessaires.

Fait à CREMPS, le 31 mai 2026

Bon pour pouvoir

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, resembling a stylized 'H' or a similar monogram.

H. DANIELS